

PHILIPS**sonicare**

AirFloss

Jusqu'à

20€
remboursés***95 % des utilisateurs observent
une réduction des saignements
de gencives******Philips Sonicare AirFloss Ultra**
Des gencives plus saines facilement
et de façon avantageuse !

* Voir les conditions de l'action au verso. ** Par rapport à une brosse à dents manuelle. Utilisé en combinaison avec une brosse à dents manuelle et un bain de bouche antimicrobien chez des patients présentant une forme légère à modérée de gingivite. L'AirFloss est conçu pour aider les personnes n'utilisant pas régulièrement de fil dentaire à développer une routine de nettoyage quotidienne.



Comment recevoir un remboursement de 20 € max ?

Attention : lors de l'inscription, vous devrez envoyer une photo/copie numérisée de la preuve d'achat et du code-barres.

- Étape 1 :** Rendez-vous sur www.philips.be/actions et cliquez sur l'action concernée.
- Étape 2 :** Puis remplissez le formulaire d'inscription. Lors de l'inscription, vous devrez envoyer une photo/une version numérisée de la preuve d'achat et du code-barres.
- Étape 3 :** Après réception de tous les documents ci-dessus, nous nous efforcerons de verser le montant du remboursement sur votre compte bancaire dans les 8 semaines.

Vous pouvez également envoyer une copie de la preuve d'achat et le code-barres original (!) complet de l'emballage par la poste. Dans ce cas, envoyez les documents en question ainsi que le mail de confirmation que vous recevez après l'inscription à :

Philips Personal Health
Boîte postale 81
3900 Overpelt, Belgique

**-€20**

HX8462/01

**-€15**HX8432/03
HX8432/01
HX8431/02
HX8431/01

Conditions de l'action :

- Cette action est uniquement valable pour les achats effectués par des consommateurs en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg dans la période du 19 octobre 2017 au 3 janvier 2018 inclus.
- Cette action n'est valable que pour les numéros de référence ci-contre.
- Philips n'accepte que trois inscriptions par participant pour cette action.
- Les envois complets doivent nous parvenir au plus tard le 17 janvier 2018.
- En cas d'envoi des documents requis par la poste, le cachet de la poste fait foi pour la date d'envoi officielle.
- Les envois incomplets et insuffisamment affranchis ne sont pas acceptés.
- Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres actions et/ou offres.
- Le montant vous sera versé par virement bancaire uniquement.
- Vous êtes invité à conserver l'original de votre preuve d'achat à des fins de garantie.
- Philips se réserve le droit de modifier l'action.
- Le participant à cette action doit être majeur. Pas encore majeur ? Demandez à votre parent ou à votre responsable légal de procéder à l'inscription.

Vous trouverez plus d'informations et la liste des magasins participants en surfant sur www.philips.be/actions ou en appelant la ligne Consommateurs : Belgique : 027 007260 (tarification locale) Grand-Duché de Luxembourg : 24871095 (tarification locale)

twitter.com/PhilipsBeLux

Facebook.com/PhilipsBeLux



Philips décline toute responsabilité à l'égard de retards ou d'embarras lors de l'exécution de cette action et qui seraient indépendants de sa volonté. Cette action est organisée par Philips Belgium N.V. Pour toute question ou remarque, adressez-vous à la ligne Consommateurs Philips. Pour la Belgique : 027 007260 (tarification locale). Pour le Grand-Duché de Luxembourg : 24871095 (tarification locale). Vos données personnelles seront traitées afin de permettre le traitement de votre retour. Philips applique dans ce contexte une politique de respect des données privées que vous pouvez trouver à l'adresse www.philips.be/privacypolicy. Ne pas jeter sur la voie publique. Éditeur responsable: Frank Dendas, rue des Deux Gares 80, 1070 BRUXELLES

www.philips.be/sonicare